

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 114 (1969)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Colonel-divisionnaire M. Montfort

Administrateur: Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeur: Association de la Revue militaire suisse, 33, avenue de la Gare, 1003 Lausanne
Tél. 23 36 31. Chèques post. 10-5209 - **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A.
33, av. de la Gare, Lausanne - **Annonces:** Publicitas S.A., succ., 15, rue Centrale, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse 1 an: Fr. 18.— / 6 mois: Fr. 10.— Prix du numéro
Etranger 1 an: Fr. 22.— / 6 mois: Fr. 12.— Fr. 2.—

Le Corps des gardes-fortifications (CGF)

Le Corps des gardes-fortifications est un élément indispensable de notre système militaire. Ceci tout particulièrement à une époque où il importe que l'armée soit, dans le plus bref délai, en mesure de remplir sa mission.

Nous aimerions, ci-après, tracer les grandes lignes de la vie de nos « GF » qui portent avec fierté l'insigne de la tour crénelée sur fond vermillon.

Né durant le dernier conflit mondial, le CGF a acquis droit de cité et trouve place en bon rang parmi les organisations de notre défense nationale.

Un peu d'histoire

La création des régions fortifiées de St-Maurice, du St-Gotthard et du Ceneri avait, à la fin du siècle dernier, nécessité la mise sur pied d'organismes chargés de la garde et de l'intendance de ces places fortes. Pendant des décennies et spécialement durant le service actif 1914-1918, ces forteresses furent complétées, agencées et renforcées. Les « gardes des forts » assuraient une vigilante faction sur ces bastions autour desquels l'armée aurait engagé le combat. Toutefois, le peu de résistance opposé par la fortification durant le premier conflit